

Crédit-cadre de Fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables

1. PREAMBULE

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 360'000.-, valable pour les années 2019-2022, destinée à réaliser une série de mesures prioritaires dans le domaine de la mobilité douce, afin d'améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables inscrits dans le Plan directeur communal et dans le Plan directeur de la mobilité douce en particulier, qui a été adopté par le Conseil communal en mars 2017.

La présente demande de crédit s'inscrit notamment dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, dont la Conception directrice a été ratifiée par le Conseil de Ville le 1^{er} juin 2015, suite à une large consultation de l'ensemble des milieux concernés. Elle fait suite à la demande de crédit-cadre présentée en 2006, qui a permis de réaliser une première série de mesures. Cette demande de crédit-cadre vise à réaliser les aménagements prioritaires retenus dans les documents de planification communaux, en tenant compte, d'une part, des nouvelles exigences posées au niveau de la Confédération par le « Plan directeur de la locomotion douce », d'autre part, des principes fixés dans le Projet d'agglomération de Delémont et par le Canton du Jura dans le Plan directeur cantonal. Ces deux documents, qui lient les autorités communales, contiennent toute une série de principes et de mesures que le présent crédit-cadre permettra de mettre en œuvre à l'échelle de Delémont.

2. BILAN DES MESURES REALISÉES DANS LE PRÉCÉDENT CRÉDIT-CADRE

Toute une série de mesures ont été concrétisées dans le cadre de la précédente demande de crédit-cadre. Les différents aménagements réalisés ont permis d'améliorer la sécurité et le confort d'une partie des itinéraires piétonniers et cyclables selon les besoins les plus urgents et au gré des opportunités données par d'autres travaux. Elles correspondent au crédit accordé et se répartissent de la manière suivante :

a) marquages destinés aux piétons et aux deux-roues	Fr. 49'540.-
b) places de stationnement pour les deux-roues	Fr. 45'380.-
c) aménagements de trottoirs, d'îlots et de refuges pour les piétons	Fr. 246'740.-
d) information et signalisation	<u>Fr. 19'240.-</u>
Total	Fr. 360'900.-

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE DE MOBILITE DOUCE

Les principes retenus pour la mobilité douce doivent s'inscrire dans le développement souhaité de l'urbanisation et des transports. Les objectifs spécifiques à poursuivre sont notamment les suivants :

- améliorer et sécuriser les réseaux piétonniers et cyclables par un maillage continu et dense, reliant de manière directe les centralités et les quartiers résidentiels, si possible à l'écart du réseau routier principal ;
- aménager les espaces publics pour les cyclistes et les piétons avec des équipements de qualité, et en quantité suffisante, en particulier dans les espaces centraux, aux principales destinations et aux principaux lieux d'intermodalité ;
- promouvoir la mobilité douce de manière ciblée par une information à la population delémontaine via les différents groupes cibles (pendulaires, écoliers / étudiants, clients des commerces, usagers des transports publics et du P+R, touristes, personnes âgées) sur les offres existantes pour piétons et cyclistes ;
- prendre en compte de manière systématique la mobilité douce dans les processus de planification, les projets communaux et les projets privés, dans le cadre des plans spéciaux et des permis de construire notamment.

4. TYPES DE MESURES PREVUES PAR LE CREDIT-CADRE

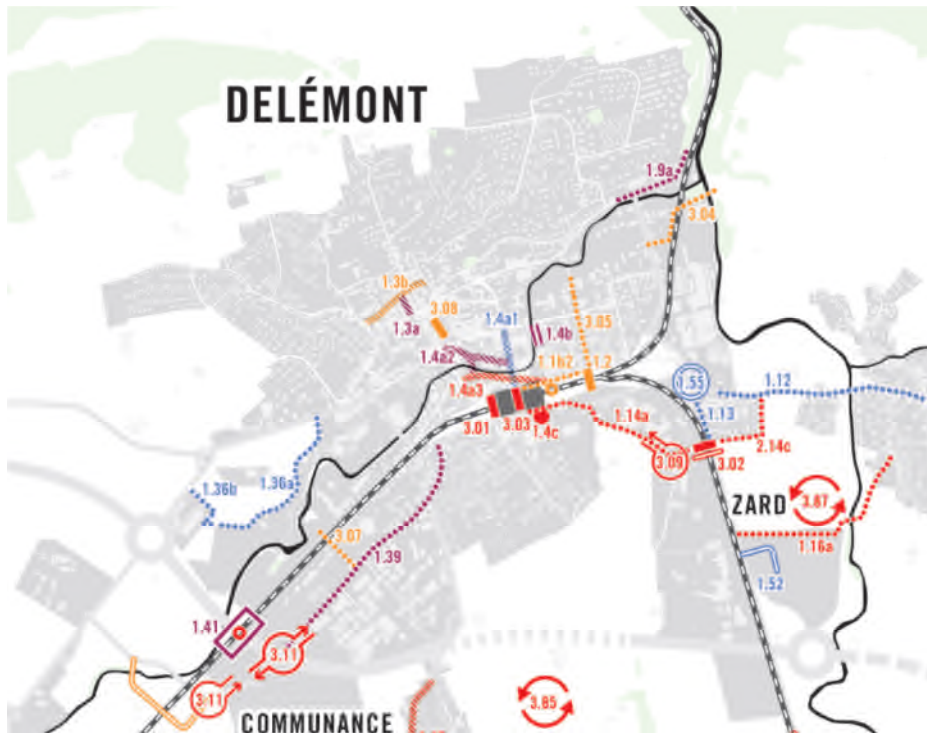
Les mesures envisagées visent à améliorer la sécurité et le confort aux endroits où la circulation des piétons et des cyclistes est particulièrement difficile, selon les objectifs mentionnés ci-dessus. Les types d'actions retenues sont notamment les suivants (liste non exhaustive) :

- a) marquage de bandes cyclables, notamment celles jouant un rôle d'orientation du trafic à destination des écoles ou des lieux centraux ou sur des rues en pente sur lesquelles les cyclistes doivent bénéficier d'un confort accru ;

- b) aménagement d'îlots centraux afin de sécuriser plusieurs passages piétons situés sur des rues avec un trafic important ;
- c) réaménagements, sous forme de présélections, avec ou sans îlot, par exemple, renforçant la sécurité des cyclistes et facilitant la traversée de l'axe routier par les piétons notamment au droit de certains carrefours ;
- d) mise en place de zones à vitesse réduite (zone 30 ou zone de rencontre), en concertation étroite avec la population des quartiers intéressés, sous réserve de l'acceptation de ce type de mesure (démarche participative) et de l'obtention des autorisations nécessaires à la suite d'une mise à l'enquête publique ;
- e) mise en place de panneaux d'orientation et d'information destinés aux vélos notamment et adaptés au concept national SuisseMobile ;
- f) information, sensibilisation, promotion, édition et diffusion d'une carte décrivant les itinéraires cyclables aménagés et recommandés en Ville de Delémont.

5. AUTRES MESURES PRISES EN DEHORS DU CREDIT-CADRE

En complément des mesures prises via le crédit-cadre et par d'autres crédits liés aux routes au niveau communal, toute une série de mesures liées à la mobilité douce seront également réalisées dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont dans le cadre des PA1 et PA2 notamment.



Liste des mesures retenues dans le cadre du projet d'agglomération

D'autres mesures pourront également être mises en œuvre, en fonction des opportunités et des priorités communales dans le cadre de futurs projets routiers, comme celles réalisées lors du réaménagement de la rue du Vieux-Château.

6. COUT DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

Chaque intervention retenue a été chiffrée par les services communaux ou en recourant à des devis d'entreprises spécialisées. Les coûts se répartissent de la manière suivante, par domaines d'intervention principaux :

- | | |
|--|----------------------|
| a) marquages destinés aux piétons et aux deux-roues | Fr. 50'000.- |
| b) aménagements de trottoirs, d'îlots et de refuges pour les piétons, amélioration des itinéraires cyclables | Fr. 175'000.- |
| c) information et signalisation | Fr. 25'000.- |
| d) mesures de modération à la route du Vorbourg en faveur des modes doux | Fr. 110'000.- |
| Total | Fr. 360'000.- |

Ce crédit-cadre est prévu dans le plan de législature et dans le budget des investissements et sera financé par voie d'emprunt. Les travaux s'étendront sur 4 ans, soit de 2019 à 2022. Le tableau de financement est le suivant :

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		360'000.-
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	
Solde du fonds au 31.12.2017			
Financement nécessaire par voie d'emprunt			360'000.-

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans)	5 %	18'000.-
Durée de l'amortissement comptable	20 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		10'800.-
Total de la charge financière annuelle		28'800.-

* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2017.

7. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION

La Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics a préavisé favorablement la demande de crédit-cadre. La Commission des finances se réunissant le 3 décembre 2018, son préavis sera transmis oralement lors de la présentation au Conseil de Ville.

Ces investissements sont nécessaires afin de viser une cohabitation sûre de tous les usagers de la route tout en préservant une qualité de vie élevée à toute la population concernée. Ils s'inscrivent dans le cadre du label « Cité de l'énergie » et visent globalement la mise en place d'un développement durable de la ville de Delémont. La présente demande de crédit-cadre permet de répondre à plusieurs interventions faites au Conseil de Ville en faveur de la mobilité douce.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit et de voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 novembre 2018

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 26 novembre 2018 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre de Fr. 360'000.- "Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Olivier Montavon

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 10 décembre 2018